

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****13063143***

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0836.000.933

Dénomination

(en entier) : **« MANOIR DU CAPITAINE »**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Seneffe (7181 Feluy), chemin Boulouffe, 1

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR STATUTAIRE

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 28 mars 2013, en cours d'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les résolutions suivantes :

1°) Nomination en qualité de quatrième administrateur statutaire de monsieur VANDESTRAETE Tanghy, domicilié Seneffe (7181 Feluy), chemin de la Tourette, 3, qui a accepté, à compter du 1er avril 2013.

2°) Modification de l'article 18 des statuts pour remplacer le dernier alinéa par le texte suivant :

« Sont désignés en qualité d'administrateurs statutaires pour toute la durée de la société messieurs Christophe, Georges et Tanghy Vandestraete ainsi que madame Liliane Eerdeken. ».

3°) Pouvoirs conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les quatre administrateurs précités ont nommé à la fonction d'administrateur-délégué monsieur Tanghy Vandestraete, précité et qui a accepté, à compter du 1er avril 2013, pour une durée indéterminée. Son mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard DEBOUCHE, notaire, délivré à la seule fin du dépôt au greffe du Tribunal du commerce de Charleroi. Déposés en même temps: expédition du procès-verbal et statuts oordonnés